

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 14 (1923)
Heft: 8

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Auftreten eines Lichtbogens an Stelle von Funkenentladungen verhindert wird.

Art. 28. Die Zuleitungen zwischen Prüfobjekt und Funkenstrecke wie auch Funkenstrecke und Transformatorkegel bzw. -Gestell sind zur Erzielung eindeutiger Verhältnisse so kurz wie möglich zu halten.

Art. 29. Die Prüfzeit ist so zu bemessen, dass eine 1000malige Sprungwellenbeanspruchung entsteht, wobei zu beachten ist, dass pro Halbwelle der Grundfrequenz der Energiequelle ein Ueberschlag auftritt. Bei 50 periodigem Prüfstrom entspricht dies einer Prüfzeit von 10 Sekunden.

Art. 30. Die Einstellung der Schlagweite der Kugelfunkenstrecke auf die vorgeschriebene Sprungwellenspannung ($1,3 V_n$) soll nach den für die Spannungsmessung mit Kugelfunkenstrecke aufgestellten Tabellen erfolgen, insbesondere sind auch die Korrekturen für Barometerstand und Lufttemperatur (siehe Art. 19 bis 22) zu berücksichtigen.

Art. 31. Gebläse. Die Funkenstrecke ist mit einem Luftstrom von ca. 6 m/sek. Geschwindigkeit anzublasen.

D. Prüfung von Transformatoren mit erhöhter Eigenspannung.

Art. 32. Anwendungsgebiet. Diese Prüfung ist nur an Leistungstransformatoren bis zu 1000 kVA durchzuführen.

Art. 33. Art der Prüfung. Der Transformator wird im Leerlauf mit erhöhter Spannung betrieben. Zur Erzeugung der Prüfspannung ist es zulässig, eine höhere Frequenz als diejenige des Prüfobjektes anzuwenden. Die Prüfung ist normalerweise am kalten Transformator vorzunehmen, sie kann aber auch in warmem Zustande verlangt werden.

Art. 34. Die Höhe der Prüfspannung ist gleich der zweifachen Nennspannung.

Art. 35. Die Prüfzeit beträgt 5 Minuten.

Art. 36. Die Messung der Spannung erfolgt mittels Voltmeter; eventuell unter Anwendung von Spannungswandlern.

E. Zusammenstellung der Prüfungen.

Art. 37. Gemäss den Bestimmungen der vorliegenden Hochspannungsnormen sind also folgende Prüfungen vorzunehmen:

1. Bei Generatoren, Motoren	{ Isolationsprüfung }	—	—
2. Bei Transformatoren			
a) mit Spannungen unter 3000 V	do.	—	—
b) mit Spannungen über 3000 V und Leistungen unter 1000 kVA	do.	{ Sprungwellenprüfung }	{ Prüfung mit erhöhter Eigenspannung }
c) mit Spannungen über 3000 V und Leistungen über 1000 kVA	do.	do.	—
3. Bei Apparaten, Isolatoren	do.	—	—
4. Bei ganzen Anlagen	do.	—	—

Vorstehende Normen sind gemäss den Beschlüssen der Generalversammlungen vom Vorstande formell festgelegt worden.

Zürich, den 11. August 1923.

Für den Vorstand des S.E.V.,
 Der Präsident: Der Generalsekretär:
 (gez.) Dr. E. Tissot. (gez.) F. Largiadèr.

Communications des organes de l'Association.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, sauf indication contraire, des communiqués officiels du Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S.

Aux membres de
l'Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)
 et de
l'Union des Centrales Suisses d'électricité (U. C. S.)

Assemblées générales de 1923
à Brunnen
 (les dames sont cordialement invitées)

Par le bulletin No. 7 nous vous avons fait savoir que les „Forces motrices de la Suisse centrale“ et les entreprises électriques de Schwyz et d'Altdorf ont eu l'amabilité d'inviter nos deux associations à tenir leurs assemblées générales le

1^{er}, 2 et 3 septembre à Brunnen. Les administrations de ces entreprises ont constitué un comité d'organisation composé de:

- Monsieur le directeur *Ringwald*, président à Lucerne.
 „ *A. Tüfer*, fondé de pouvoir à Lucerne (finances).
 „ le Dr. *Zingg*, secrétaire de la direction, Lucerne (distractions, excursions, cartes de fête, insignes, imprimés).
 „ *Ed. Zwimpfer*, contrôleur, Lucerne (logements, repas).
 „ *A. Heussi*, chef d'exploitation à Schwyz (salles de réunion et de banquet).
 „ *C. Dahinden*, chef d'exploitation à Altdorf (excursions dans le canton d'Uri).

D'accord avec l'Association des hôteliers et le Kurverein Brunnen, le comité a rédigé le programme suivant.

Programme

pour les assemblées annuelles de l'A. S. E. et de l'U. C. S. à Brunnen,
 du Samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre
 et les excursions du lundi 3 septembre.

Arrivées à Brunnen:

- 1^o Chemin de fer: a) De Lucerne ou de Zurich: 11³⁷, 12³⁰, 15²⁰, 16²¹, 17²⁹,
 19⁴⁸, 21⁵¹.
 b) Par le Gothard: 11¹⁰, 12⁰⁴, 15⁴⁸, 16⁵⁴, 17⁵⁴.
 2^o Par bateaux: a) De Lucerne: 13³⁶, 15⁵³, 18⁴⁷, 20⁵⁶.
 b) De Fluelen: 12⁴⁷, 16²⁴, 17⁴³.

Samedi, 1^{er} septembre:

- 15 h 45: Assemblée générale de l'U. C. S., dans la salle de récréation de l'institut de jeunes filles d'Ingenbohl (Theresianum). (Pour l'ordre du jour, voir le présent bulletin.)
- 16 h 15: Pour les dames: Réunion près du débarcadère de Brunnen; promenade et visite de l'institut Ingenbohl, thé servi à l'Institut; distribution des diplômes aux jubilaires de l'U. C. S.
- 19 h 30: Banquet des membres de l'U. C. S. et de leurs invités à l'hôtel Waldstætterhof.
- 21 h: Réception des autres membres de l'A. S. E. à l'hôtel Waldstætterhof, soirée, distractions, suivant programme spécial.

Dimanche, 2 septembre:

- 9 h: Assemblée générale de l'A. S. E. à la salle de récréation de l'institut d'Ingenbohl (Theresianum). (Pour l'ordre du jour, voir le présent bulletin.)
- 9 h 20: Pour les dames: Rendez-vous au débarcadère de Brunnen. 9 h 40, départ pour Morschach-Axenstein; Axenstein collation; 11 h 23 départ pour Brunnen. (En cas de mauvais temps, la promenade à Morschach est remplacée par une représentation au cinéma Helvetia, rue de la gare, à Brunnen.)
- 12 h env.: Repas dans les divers hôtels.

- 13 h 45: Départ en bateau spécial du débarcadère de Brunnen. Promenade sur le lac d'Uri; arrêt éventuel à la chapelle de Guillaume Tell ou à Fluelen. Arrêt au Rutli; discours de M. A. Büeler-Auf der Maur, ancien président du conseil national et Landammann de Schwyz; chants. Promenade dans la direction de Vitznau; thé, concert et collation sur le bateau.
- 17 h 30: Arrivée à Brunnen.
- 18 h 45: Banquet des membres de l'A. S. E. et de leurs invités à l'hôtel Waldstætterhof.
- 20 h 45: Illuminations; distractions au Kursaal.

Lundi, 3 septembre, excursions.

Le matin:

- 8 h 15: Départ d'un train spécial pour Amsteg.
- 8 h 46: Visite de l'usine génératrice des C. F. F. et du château d'eau, ou visite de l'usine d'Arniberg de la Société d'électricité d'Altdorf, et de la station de la Schweiz. Kraftübertragung.
- 10 h 42: Départ du train spécial pour le „Pfaffensprung“.
- 10 h 53: Arrivée au „Pfaffensprung“; visite de la prise d'eau de l'usine d'Amsteg.
- 11 h 46: Départ du train spécial du „Pfaffensprung“.
- 11 h 55: Départ de la centrale d'Amsteg.
- 12 h 24: Arrivée à Brunnen; dîner dans les hôtels.

NB. En cas de mauvais temps, la montée au „Pfaffensprung“ sera supprimée; en ce cas le train spécial quittera l'usine d'Amsteg à 11 h 20 et arrivera à Brunnen à 11 h 52.

L'après-midi:

- 13 h 35: Départ du bateau à vapeur pour Treib. Montée au *Seelisberg* en funiculaire. Promenade au lac de Seelisberg (env. 30 minutes), et explication du projet de la centrale d'Altdorf pour l'utilisation du lac comme réservoir d'énergie; collation au Grand Hôtel Sonnenberg.
- A partir de 16 h: Départ tous les quarts d'heure en canot automobile de Treib pour Brunnen.
- 17 h 54: Départ du train express de Brunnen dans la direction de Lucerne et de Zurich, arrivée à Berne (par Olten) 21²³, à Lausanne (par Olten-Bienne-Renens) 23³⁵, Genève (par Olten-Bienne) 0³⁵, Bâle 20³², Zurich 19¹⁰, Schaffhouse 21⁰⁷, St Gall 21⁴⁹, Coire 23³⁴.

Les membres ne rentrant pas le jour même chez eux pourront se réunir dans la soirée. *Les hôtels de Brunnen leur accorderont un rabais de 5 % sur les prix ordinaires s'ils y prolongent leur séjour.*

Note. Les personnes ne participant pas à l'excursion d'Amsteg et de Seelisberg auront l'occasion de voir lundi (matin et après-midi) dans les archives de l'hôtel de ville de Schwyz, le contrat d'alliance de 1291 et d'autres documents historiques. Ils pourront visiter aussi la *fabrique de ciment Hurlimann* à Brunnen, la *centrale de Wernisberg* et l'*installation des groupes Diesel* à Ibach; des renseignements plus précis seront donnés dimanche soir lors du banquet de l'A. S. E. On distribuera en outre à tous les participants un „guide“ dans lequel ils trouveront tous les renseignements désirables sur les curiosités du pays et les nombreuses excursions qu'ils peuvent y faire (Morschach, Rigi, Pilate, Stanserhorn, Bürgenstock, etc.).

Les membres de l'U. C. S. et de l'A. S. E. qui comptent prendre part aux assemblées annuelles sont priés de remplir la carte de participation jointe au présent Bulletin et de l'adresser, *avant le 24 août si possible* aux „*Forces motrices de la Suisse centrale*“ à Lucerne, qui leur enverront la carte de fête et l'insigne contre

remboursement, à moins que le montant de la carte de fête ne soit versé avant le 25 août au compte de chèques postaux VII 141.

Les retardataires devront s'adresser au bureau de fête à l'hôtel Waldstätterhof à Brunnen. Les cartes de fête ne sont délivrées qu'aux membres individuels de l'A. S. E. et aux représentants des membres collectifs ainsi qu'à leurs dames.

Ceux qui ont des désirs spéciaux quant à leur *logement* sont priés de les exprimer clairement en commandant leur carte de fête. Le comité d'organisation en tiendra compte dans la mesure du possible. La carte de fête de chaque membre portera la désignation de l'hôtel où il sera logé.

La carte de fête peut comprendre les *coupons* suivants:

Coupon No. I:	Banquet de l'U. C. S. à l'hôtel Waldstätterhof (réservé aux membres de l'U. C. S. et à leurs familles)	fr. 7.—
„ No. II:	Promenade sur le lac, dimanche après-midi	fr. 6.—
„ No. III:	Banquet de l'A. S. E. à l'hôtel Waldstätterhof	fr. 8.—
„ No. IV:	Excursion à Amsteg et au „Pfaffensprung“	fr. 4.—
„ No. V:	Excursion au Seelisberg	fr. 4.—

Les prix convenus avec les hôtels de Brunnen (comprenant la chambre et le petit déjeuner), sont les suivants:

a) *Hôtel de 1^{er} rang*: Waldstätterhof. fr. 6.50.

b) *Hôtels de 2^{me} rang*, fr. 5.50:

1 ^o Eden.	3 ^o Goldener Adler.	5 ^o Bellevue.
2 ^o Parkhôtel.	4 ^o Mythenstein.	6 ^o Rigi.

c) *Hôtels de 3^{me} rang*, fr. 4.50:

1 ^o Heklerbad.	6 ^o Schweizerhof.	11 ^o Gütsch.
2 ^o Weisses Kreuz.	7 ^o Weisses Rössli.	12 ^o Inderbitzin.
3 ^o Sonne.	8 ^o Rütli.	13 ^o Tell.
4 ^o Hirschen.	9 ^o Drossel.	14 ^o Viktors Bierhalle.
5 ^o Schiller.	10 ^o Winkelried.	15 ^o Frohe Aussicht, Ingenbohl.

Les membres trouveront partout un accueil empressé.

Les entreprises de transport feront de leur côté, entre le 2 et 9 septembre, contre présentation de la carte de fête, les réductions suivantes:

Chemins de fer	Arth-Rigi	50 %.
„	Vitznau-Rigi	50 %.
„	Brunnen-Morschach	50 %.
„	Bürgenstock, en seconde classe aller et retour fr. 1.80, au lieu de fr. 2.50.	
„	du Pilate	50 %.
„	du Stanserhorn	50 %.
„	de Treib-Seelisberg	50 %.
Tramways de Schwyz, entre Brunnen et Schwyz		50 %.

Le bureau de fête sera installé à l'hôtel Waldstätterhof. Les lettres et télégrammes portant l'adresse supplémentaire „Electricité Brunnen“, seront transmis aux destinataires.

Un service d'ordre fonctionnera à l'arrivée des trains et des bateaux, ainsi qu'à l'entrée de la salle de réunion et de la salle de banquet. Pour tous renseignements prière de s'adresser aux personnes portant des brassards et drapeaux blancs.

Au nom du comité d'organisation
et des comités de l'A. S. E. et de l'U. C. S.:

Le Secrétariat général.

Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)

Invitation**à la XXXVIII^{me} assemblée générale ordinaire**

**à Brunnen, salle de récréation de l'institut Ingenbohl
dimanche, le 2 septembre 1923, à 9 heures.**

Ordre du jour:

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Approbation du procès-verbal de la XXXVII^{me} assemblée générale du 16 décembre 1922 à Olten (voir Bulletin No. 1, 1923).
- 3^o Rapport du comité pour l'année 1922 (voir Bulletin No. 6, 1923).
- 4^o Comptes de l'A. S. E. pour l'exercice 1922 (voir Bulletin No. 6, 1923); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5^o Immeuble de l'association: compte d'exploitation pour l'exercice 1922 (voir Bulletin No. 6, 1923); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 6^o Rapport des institutions de contrôle de l'A. S. E. pour l'année 1922 (voir Bulletin No. 5, 1923).
- 7^o Comptes des institutions de contrôle pour 1922 (voir Bulletin No. 5, 1923); rapport des vérificateurs des comptes et propositions de la commission d'administration.
- 8^o Budget de l'A. S. E. pour 1924; propositions du comité (voir Bulletin No. 8, 1923).
- 9^o Budget de l'immeuble de l'A. S. E. pour 1924; proposition du comité (voir Bulletin No. 8, 1923).
- 10^o Budget des institutions de contrôle pour 1924; propositions de la commission d'administration (voir Bulletin No. 8, 1923).
- 11^o Fixation des cotisations des membres de l'A. S. E. pour 1924 conformément à l'article 6 des statuts; propositions du comité (voir Bulletin No. 8, 1923).
- 12^o Rapport de la commission d'administration sur l'activité du Secrétariat général en 1922 (voir Bulletin No. 6, 1923).
- 13^o Rapport de la commission d'administration sur le budget du Secrétariat général pour 1924 (voir Bulletin No. 8, 1923).
- 14^o Rapport du Comité électrotechnique suisse pour 1922 (voir Bulletin No. 6, 1923).
- 15^o Nominations statutaires (art. 11 des statuts):
 - a) de 3 membres du comité,
 - b) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 16^o Rapport final du comité sur la normalisation des hautes tensions (voir Bulletin No. 8, 1923, page 455).
- 17^o Approbation du „Guide pour la protection des installations électriques à courant alternatif contre les surtensions“; proposition de la commission d'administration (voir Bulletin No. 6, 1923).
- 18^o Approbation des directives de l'A. S. E. relatives à l'installation et à l'entretien des paratonnerres pour bâtiments; proposition du comité (voir Bulletin No. 7, 1923).

- 19^o Corrosion: Communication du Secrétariat général concernant la convention entre la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, l'Union de chemins de fer secondaires suisses, et l'Association suisse des électriciens; constitution d'une commission de corrosion permanente et de la désignation du Secrétariat général comme bureau de contrôle.
- 20^o Commission pour questions d'enseignement; rapport sur le rôle du Secrétariat général de l'A. S. E. comme intermédiaire dans le but de procurer aux étudiants électrotechniciens l'occasion d'un stage dans un établissement industriel.
- 21^o Divers; propositions des membres.

Pour le comité de l'A. S. E.

Le président:
(sig.) *Dr. Tissot.*

Le secrétaire général:
(sig.) *F. Largiadèr.*

A. S. E.

Budget pour l'année 1924.

	Fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Cotisations des membres	61 500.—
Intérêts	4 000.—
	<u>65 500.—</u>
<i>B. Dépenses:</i>	
Cotisations à d'autres associations	4 255.—
Subvention ordinaire du Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.	50 000.—
Subvention extraordinaire à la Station d'essai des matériaux et à la Station d'étalonnage pour loyer dans l'immeuble	3 000.—
Impôts (y compris les impôts pour les institutions de contrôle)	1 500.—
Divers et imprévu	6 745.—
	<u>65 500.—</u>

Immeuble de l'A. S. E.

1 ^{re} hypothèque de la Banque cantonale zurichoise, à 5%	fr. 495 000.—
Obligations à 3%	" 296 000.—
Obligations à 5%	" 261 000.—
D'autre capitaux à 5%	" 13 000.—
Capital investi au commencement de l'année 1924	<u>fr. 1 065 000.—</u>

Budget pour l'année 1924.

	Fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Loyer du Secrétariat général	10 500.—
Loyer de l'Inspectorat à fort courant	11 250.—
Loyer de la Station d'essai et de la Station d'étalonnage	38 700.—
Loyer du concierge	1 000.—
Loyer des locaux disponibles	2 200.—
	<u>63 650.—</u>

No. 10 de l'ordre du jour:

Le budget pour l'année 1924 des institutions de contrôle de l'A.S.E. est approuvé conformément au projet publié ci-dessus.

No. 11 de l'ordre du jour:

Conformément à l'art. 6 des statuts, les cotisations des membres pour l'année 1924 sont fixées comme suit (les cotisations sont les mêmes que pour l'année 1923):

I. Membres individuels	fr.	15.-
II. Membres étudiants	"	9.-
III. Membres collectifs avec un capital		
	fr.	fr.
de moins de 50 000.-	30.-	
de 50 000.- à 250 000.-	45.-	
" 250 000.- " 1 000 000.-	85.-	
" 1 000 000.- " 5 000 000.-	150.-	
supérieur de 5 000 000.-	250.-	

No. 12 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport sur l'activité du Secrétariat général pendant l'année 1922, ainsi que des comptes du Secrétariat général pour 1922 (voir Bulletin 1923, No. 6, page 347 et suivantes et 352) qui ont été approuvés par la commission d'administration.

No. 13 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du budget du Secrétariat général pour l'année 1924 (voir présent Bulletin), approuvé par la commission d'administration.

No. 14 de l'ordre du jour:

Le rapport du comité électrotechnique suisse (voir Bulletin 1923, No. 6, page 350) est approuvé.

No. 15 de l'ordre du jour:

a) Nomination de trois membres du comité conformément à l'art. 14 des statuts; le mandat expire fin 1923 pour MM.

A. Calame, Baden,
Dr. K. Sulzberger, Zurich,
A. Zaruski, St-Gall.

Ces messieurs acceptent une réélection.

b) Nomination de deux réviseurs des comptes et de deux suppléants. Le comité vous propose de réélire comme réviseurs MM.:

Dr G. A. Borel, Cortaillod,
H. Wachter, Schaffhouse,

comme suppléants MM.:

A. Pillonel, Lausanne,
J. E. Weber, Baden,

qui se tiennent à nouveau à votre disposition.

No. 16 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport final du comité concernant l'unification des hautes tensions en Suisse (voir le présent Bulletin, page 455 et suivantes).

No. 17 de l'ordre du jour:

L'assemblée approuve le „Guide pour la protection des installations électriques à courant alternatif contre les surtensions“ paru au Bulletin 1923, No. 6, page 301 et suivantes, ainsi que le lui propose la commission d'administration.

No. 18 de l'ordre du jour:

L'assemblée approuve les „Directives concernant l'établissement et l'entretien des paratonnerres pour bâtiments (voir Bulletin 1923, No. 7, page 361 et suivantes), proposées par le comité.

No. 19 de l'ordre du jour:

L'assemblée prend connaissance de la convention intervenue avec la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux et l'Union de chemins de fer secondaires suisses, de la constitution d'une commission de corrosion permanente et de la désignation du Secrétariat général comme bureau de contrôle (voir Bulletin 1922, No. 12, page 571 et suivantes).

No. 20 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du projet d'entente devant intervenir entre les établissements industriels et l'A.S.E. au sujet des stages pratiques à accomplir par les étudiants électrotechniciens (voir le présent Bulletin, page 473 et suivantes).

Rapport des commissaires-vérificateurs à l'Assemblée générale de l'A.S.E. En vertu du mandat que nous a conféré l'Assemblée générale de l'A.S.E. à Arosa nous avons vérifié ce jour les comptes de l'Association et des Institutions de Contrôle pour l'exercice 1922.

Le compte de profits et pertes et le bilan ont été trouvés conforme au Grand livre. Par des pointages des différentes écritures nous nous sommes assurés de la correction de la comptabilité. Un examen des certificats de dépôts des titres nous a convaincus du bon ordre de cet inventaire.

Le rapport détaillé de la Société fiduciaire Suisse nous a été communiqué.

Nous vous proposons donc d'accepter les comptes de 1922 tels qu'ils vous sont présentés et de donner décharge aux organes qui en ont la responsabilité.

Zurich, le 10 juillet 1923.

Les commissaires-vérificateurs:

(sig.) H. Wachter. (sig.) G. A. Borel.